

**L.I.F.E.**  
**Saison 2014 / 2015**

**COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS**  
**PV N°29 -14/15**

**Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 07 Avril 2015**

Présents : M.HACHED, Président de la C.O.C LIFE, P.BOIZARD, Ph. VALLET, M.TURBIAN, M.JEANNE, R.UZAN, membres de la C.O.C. LIFE

Excusés: N.ZAJAC, J.RICHOL, C.PEETERS

+16M PRENATIONALE

**Match VAIRES / NOISY LE SEC 28 Mars 2015**

Ce match aura lieu le Samedi 23 Mai 2015 à 20h00 gymnase O. Girault.  
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

+16M EXCELLENCE

**Match MONTREUIL / AULNAY du 21-22 Mars 2015**

Ce match aura lieu le Samedi 18 Avril à 20h30 (date officielle de report) gymnase A. Delaune.  
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

+16M HONNEUR

**Match AVON / LE THEROUANNE du 04 Avril 2015**

Merci au club d'Avon de répondre favorablement à la demande de changement d'horaire du fait de la distance entre les deux clubs. Match le Samedi 18 Avril à 20h30 en lieu et place de 18h15.

-20 MASCULINS

**Match LE PLESSIS / AUBERVILLIERS du 04 Avril 2015**

Le club d'Aubervilliers n'étant pas présent à l'heure du match, à match perdu par pénalité sportive et financière (0 pts, -20, 82€). **Sanction 15/22**

**Match VAIRES / AVON du 28-29 Mars 2015**

Après décision de la COC, le match devra se dérouler sur le week-end de report soit le 23-24 Mai 2015.  
Merci au club de Vaires de conclure.

**Match MONTREUIL / CLAYE du 11-12 Avril 2015**

Après décision de la COC, ce match devra se dérouler sur le week-end de report soit le 23-24 Mai 2015.  
Merci au club de Montreuil de conclure.

### -17 MASCULINS

#### **Match ST MAUR / AUBERVILLIERS du 11 Avril 2015**

La rencontre aura lieu à 14h15 au lieu de 15h00.  
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

#### **Match LIVRY GARGAN / CRETEIL du 11 Avril 2015**

En raison de la participation de 3 joueurs de Créteil à un stage National, la COC autorise le report de cette rencontre.  
Merci aux 2 clubs de s'entendre, et ce au plus vite.

### -15 MASCULINS

#### **Match VITRY / JOINVILLE du 04 Avril 2015**

L'équipe de Joinville n'étant pas présente à l'heure du match, à match perdu par pénalité sportive et financière (0 pts, -20, 82€). **Sanction 15/23**

#### **Match BLANC-MESNIL / TREMBLAY du 11 Avril 2015**

En raison de la participation de joueurs au 3ème tours des Inter Comités, la COC autorise le report de cette rencontre.  
Merci aux 2 clubs de s'entendre, et ce au plus vite.

### PRENATIONAL FEMININES

#### **Match MONTREUIL / MEAUX du 04 Avril 2015**

Une joueuse de Meaux ayant une licence dirigeante et non joueuse, le club de Meaux à match perdu par pénalité sportive et financière (0 pts, -20, 50€). **Sanction 15/24**

### -17 FEMININES

Le club de Montfermeil ne s'étant pas déplacé, le 1<sup>er</sup> Avril 2015 à St Maur, et n'ayant pas présenté d'équipe à domicile contre Blanc-Mesnil le 04 Avril 2015. Le club de Montfermeil ayant fait trois forfaits dans la saison, est exclu du championnat (forfait général : 246€). Les résultats entre ce club sont annulés, le classement sera réactualisé. **Sanction 15/25**  
Nous faisons le nécessaire dans Gest'Hand.

## COURRIERS AUX CLUBS

**Ivry** : Le nécessaire a été fait dans Gest'Hand pour la coupe -20 ans.

**Alfortville** : Depuis le début de saison, il n'y a plus de brûlage en jeune.

**Brie 77** : Nous accusons réception de votre courrier.

**Torcy** : Nous accusons réception de votre courrier.

## SANCTIONS

**St Denis** : Pas de secrétaire lors du match Sénart/St Denis Pré national Masculins du 29/03/2015. Anomalie feuille de match. **Sanction 15/26**

**Villiers** : Pas de secrétaire lors du match Ivry/Villiers Pré national Féminins du 28/03/2015. Anomalie feuille de match. **Sanction 15/27**

**A tous les clubs, pour les championnats Jeunes, vous référez aux tableaux et non au texte dans l'annuaire Ligue.**

**Fait à Bondy le 08 Avril 2015**

**Malik HACHED**  
**Président COC**

**Patrice BOIZARD**  
**Secrétaire de Séance**

**Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision  
sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.